

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1048

Lyon 5e - Autorisation d'occupation temporaire à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon au profit de l'Association "Les Tupiniers du Vieux Lyon" de la cour du Palais Saint-Jean situé 4 rue Adolphe Max, pour la période du 11 au 14 septembre 2015, pour la 30e édition du Marché des Tupiniers du Vieux Lyon - EI 05 068

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 27 AVRIL 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 AVRIL 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 AVRIL 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme CHEVALLIER (pouvoir à Mme BAUME)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1048 - LYON 5E - AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE A TITRE GRATUIT CONSENTIE PAR LA VILLE DE LYON AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "LES TUPINIERS DU VIEUX LYON" DE LA COUR DU PALAIS SAINT-JEAN SITUE 4 RUE ADOLPHE MAX, POUR LA PERIODE DU 11 AU 14 SEPTEMBRE 2015, POUR LA 30E EDITION DU MARCHE DES TUPINIERS DU VIEUX LYON - EI 05 068 □ □ (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 avril 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire du Palais Saint-Jean sis 4 rue Adolphe Max à Lyon 5^e, cadastré AI 78, espace relevant de son domaine public.

Chaque année, depuis 1986, le 2^e week-end de septembre, l'Association « Les Tupiniers du Vieux Lyon », regroupant céramistes et amateurs de céramique, organise sa manifestation traditionnelle dite du « Marché des Tupiniers du Vieux Lyon », rendez-vous incontournable fréquenté par pas moins de 40 000 visiteurs.

Le « Marché des Tupiniers du Vieux Lyon » regroupe des céramistes venant pour moitié de Rhône-Alpes, pour l'autre moitié de la France entière et même d'Europe. Il permet de faire découvrir toute la diversité de la céramique d'aujourd'hui.

Cette année, la manifestation aura lieu les samedi 12 et dimanche 13 septembre 2015.

Compte tenu de l'intérêt culturel local que présente ce projet d'animation du quartier, il vous est proposé d'accorder à l'Association « Les Tupiniers du Vieux-Lyon » l'autorisation d'occuper la cour du Palais Saint Jean, dans le cadre d'une autorisation unilatérale d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit.

L'occupant assurera les frais de nettoyage de la cour à l'issue de la manifestation et le gardiennage pendant toute la durée de celle-ci.

Pour votre information, la valeur locative de cette mise à disposition est évaluée à 160 euros.

Vu ladite autorisation ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. La mise à disposition à titre gratuit de la cour du Palais Saint Jean, sise 4 rue Adolphe Max à Lyon 5^e, consentie par la Ville de Lyon au profit de l'Association « Les Tupiniers du Vieux-Lyon », dans le cadre d'une autorisation d'occupation du domaine public, du vendredi 11 septembre à 18 heures au dimanche 13 septembre 2015 à 20 heures, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ladite autorisation d'occupation, ainsi que tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY